



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 82/11
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit de Fr. 60'900.—
pour participer à la maintenance et à l'entretien
des bâtiments de la Paroisse catholique,
à la rue de la Colombière 18, à Nyon**

Madame Violeta SEEMATTER, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

L'état général des bâtiments, construits en 1976, est bon. Malgré tout, après 35 ans de fonctionnement, l'église et le centre paroissial catholique de Nyon nécessitent des travaux de maintenance et d'entretien spécifiques extraordinaires.

La convention du 20 juillet 1972 règle la participation financière pour de tels travaux entre la Paroisse catholique de Nyon (ci-après "la Paroisse") et les Communes participantes signataires (ci-après "les Communes") :

- Crans-près-Céligny
- Duillier
- Eysins
- Genolier
- Givrins
- Grens
- Prangins
- Signy-Avenex
- Trélex
- Nyon

Le coût global du projet est de Fr. 700'000.-- dont Fr. 200'000.-- à la charge de la Paroisse. La part imputée aux Communes totalise Fr. 500'000.--, dont Fr. 60'900.-- pour la Commune de Prangins, Fr. 311'200.--, pour la Commune de Nyon, principale contributrice, et Fr. 127'900.-- pour l'ensemble des autres Communes conventionnées.

La demande de la Paroisse datant de 2008, celle-ci souhaiterait un démarrage du projet pour mi-2011.

2. Description du projet

2.1 *Objet du préavis*

Le présent préavis concerne la demande d'un crédit pour le financement de travaux pilotés entièrement par le conseil de la Paroisse.

Les travaux préconisés sont des entretiens extraordinaires courants sans modification de l'image d'origine des bâtiments.

Les Communes sont uniquement concernées par la participation financière et non par l'aspect technique du projet.

La Paroisse a fait appel au bureau Suard Architectes SA avec lequel le Service des bâtiments de la ville de Nyon coopère régulièrement à son entière satisfaction.

2.2 *Descriptif technique*

Le type de **revêtements** a influencé de manière notable leur degré d'usure : les crépissages ont parfaitement tenu et ne demandent qu'un nettoyage ou un rafraîchissement de la peinture. Par contre, les revêtements en béton lavé, très à la mode à l'époque de la

construction de l'église, se sont bien comportés à l'intérieur, mais présentent à l'extérieur des dommages nécessitant des travaux importants et délicats.

Les bois naturels de la charpente doivent être vernis urgemment à l'extérieur et globalement à l'intérieur, les retouches étant déconseillées.

Les maçonneries extérieures (trottoir, couverture de la dalle sur rampe, angles des murs, parapet de la terrasse et piliers béton) ont besoin d'une sérieuse réfection. L'état actuel est le résultat de l'usure normale du temps.

L'éclairage intérieur est devenu blafard et ne permet plus de lire aisément. La révision des plafonniers et des luminaires suspendus est nécessaire. Le remplacement de ceux qui se trouvent dans les salles 1 à 4 est prévu. L'amélioration de l'ensemble de l'éclairage de l'église est incluse.

La réfection des **peintures** usagées à l'extérieur et à l'intérieur ainsi que le vernissage du mobilier confessionnal et des agenouilloirs sont également compris dans le projet.

2.3 Détail des coûts des travaux

Pour information, la répartition des coûts du projet selon les documents remis par la Paroisse se présente de la manière suivante :

Libellé	Montants des travaux (Fr.)
Nettoyages	7'000.--
Maçonnerie	90'000.--
Peinture	93'000.--
Electricité	59'000.--
Menuiserie / charpente	120'000.--
Vitrage	55'000.--
Ferblanterie	11'000.--
Extérieur	81'000.--
Carillon	10'000.--
Carrelage	9'000.--
Honoraires	90'000.--
Divers et imprévus (env. 10%)	75'000.--
Coût total (TVA incluse)	700'000.--

Le paiement des factures sera assuré directement par la Paroisse.

La participation des Communes sera versée à la Paroisse sur la base de bons de paiement adressés à la Commune de Nyon qui refacturera aux autres Communes participantes.

3. Incidences financières

Conditions de participation

- La Commune de Nyon assure la coordination des relations entre la Paroisse et les autres Communes.
- Le niveau de participation financière pour chaque Commune est plafonné (montant maximum selon tableau ci-dessous).
- Les travaux ne pourront débuter qu'après l'obtention des crédits dans les 10 Communes signataires de la convention.

Répartition des coûts par commune signataires de la Convention

La répartition des coûts, selon le nombre d'habitants de confession catholique de chaque Commune (référence : liste Préfecture 2009) est la suivante :

Commune	Nombre d'habitants catholiques	Montant (Fr.)
Crans	702	29'000.--
Duiller	366	15'100.--
Eysins	442	18'300.--
Genolier	615	25'400.--
Givrins	278	11'500.--
Grens	107	4'400.--
Prangins	1'475	60'900.--
Signy-Avenex	144	5'900.--
Trélex	442	18'300.--
Nyon	7'533	311'200.--
Total	12'104	500'000.--

4. Aspects du développement durable

4.1 Dimension économique

Ces travaux d'entretien sont nécessaires au maintien du patrimoine et sont prévus dans le plan des investissements 2011.

4.2 Dimension sociale

Cette remise en état offrira un meilleur accueil au public et permettra aux fidèles de retrouver la convivialité de ces lieux de prière.

4.3 Dimension environnementale

Dans le cadre de la réfection de l'éclairage, une attention particulière sera apportée à la consommation d'énergie.

5. Conclusion

L'acceptation de ce préavis par les Communes partenaires permettra à la Paroisse de réaliser des travaux d'entretiens devenus indispensables pour éviter une dégradation des lieux.

Le confort et l'éclat des lieux retrouvés permettront aux fidèles, mais aussi aux passants, d'apprécier l'endroit tant pour ceux qui désirent se recueillir que pour ceux qui transitent vers le quartier de Rive.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 82/11 concernant la demande d'un crédit de Fr. 60'900.-- pour participer à la maintenance et à l'entretien des bâtiments de la Paroisse catholique, à la rue de la Colombière 18, à Nyon,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 82/11 concernant la demande d'un crédit de Fr. 60'900.-- pour participer à la maintenance et à l'entretien des bâtiments de la Paroisse catholique, à la rue de la Colombière 18, à Nyon,
2. d'accorder un crédit de Fr. 60'900.-- pour participer au financement de cette opération,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 30 ans, la somme de Fr. 2'030.-- par année, au titre d'amortissement,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 21 février 2011, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.R Kappeler



Le Secrétaire



D. Kistler

Annexe : Convention du 20 juillet 1972